

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Réforme OCM Vin : Le CEEV se félicite du compromis qui ouvre la voie aux réformes permettant d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière vitivinicole européenne.

Bruxelles, le 19 décembre 2007 – Suite à l'aboutissement des négociations concernant la réforme de l'OCM Vin lors du Conseil des Ministres de l'Agriculture tenu à Bruxelles du 17 au 19 décembre, le Comité Européen des Entreprises Vins (CEEV) se félicite du compromis atteint, qui ouvre indéniablement la voie à la mise en œuvre des réformes indispensables pour améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière vitivinicole européenne.

« *Tout en renforçant nos meilleures traditions, cette réforme marque un point de non retour pour une plus grande orientation vers le marché et facilitera la mobilisation de notre filière pour mieux répondre aux demandes des consommateurs dans un marché de plus en plus ouvert et compétitif* », a déclaré Lamberto Vallarino Gancia, Président du CEEV.

Le CEEV a salué le courage politique et l'énergie personnelle déployés par la Commissaire Fischer Boel pour promouvoir l'essentiel des éléments clés pour une réforme au service d'une plus grande compétitivité du secteur européen face à la compétition internationale, et cela malgré le conservatisme de certains intervenants des Etats membres producteurs qui ont pris le risque de retarder les adaptations nécessaires de la viticulture européenne, augmentant ainsi les chances de nos concurrents des pays tiers de mieux répondre aux attentes nouvelles des consommateurs.

Le CEEV se félicite en particulier de l'accord du Conseil pour

- la mise à terme précise de l'interdiction des nouvelles plantations, sans préjudice du maintien de la gestion du potentiel des AOP par leurs organismes de filière ;
- une plus grande flexibilité pour la segmentation et l'étiquetage, ainsi que dans les procédures d'autorisation des PO recommandées par l'OIV, afin de renforcer la réactivité du secteur européen dans tous les segments ;

Cependant le CEEV déplore l'absence de plus d'ambition pour une véritable politique commerciale extérieure pour les vins européens.

Finalement il nous semble indispensable pour la Commission d'assurer un rôle de filtre clair et fort quant à la mise en œuvre des programmes nationaux afin de prévenir les distorsions de concurrence.

« *Il nous appartient maintenant à nous, opérateurs de la filière européenne, de prendre nos responsabilités* », a déclaré le Président du CEEV. « *Nous devons nous impliquer activement dans la mise en œuvre de cette réforme et des adaptations nécessaires pour rapprocher nos décisions des nouvelles demandes des consommateurs* ».

\*\*\*



***Le CEEV – Comité Européen des Entreprises Vins - est l'organisation représentative de l'industrie et du commerce du Vin dans l'Union européenne : vins tranquilles, vins aromatisés, vins mousseux, vins de liqueur et autres produits de la vigne. Le CEEV regroupe 24 associations nationales. En 2006, les exportations européennes de vin ont atteint 5,5 milliards d'euros, apportant un excédent net de 3 milliards d'euros à la balance commerciale communautaire.***

*Tout au long des négociations, le CEEV a apporté sa contribution positive et ses suggestions d'amélioration des propositions, dans le seul but de renforcer la compétitivité de la filière viticole européenne.*

### **Pour plus d'informations**

**Jose Ramon Fernandez**  
**Secrétaire Général**

**CEEV-Comité Européen des Entreprises Vins**

Av. des Arts 43, B-1040 Bruxelles.

[ceev@ceev.be](mailto:ceev@ceev.be) / [www.ceev.be](http://www.ceev.be)

Tel: (0032 2) 230 99 70

Fax: (0032 2) 513 02 18

GSM: 0032 (0) 495 28 18 42